ADNOV

AV Formation

LE RÉSEAU GIN DE FRANCE

Formulaire à renvoyer complété et signé
par e-mail à organismeformation@adnov.fr

BON DE COMMANDE | GIN 17, 18 & 19 MARS 2027

La troisième Université du GIN de France se tiendra dans le prestigieux Palais des Papes d'Avignon pour des jours de formation, les 17, 18 & 19 mars, d'échanges entre professionnels et de moments conviviaux favorisant les rencontres et le développement du réseau.

Pour découvrir le contenu détaillé des formations et vous aider dans votre choix, consultez le catalogue des formations sur le site https://formation.adnov.fr.

Pour bénéficier des formations, veuillez compléter le bon de commande en suivant les étapes ci-dessous :

1 VOS COORDONNÉES
Renseignez vos informations personnelles et professionnelles.

2 CHOIX DU PACK :
Le choix du nombre d'heures de formation et de votre formule d'hébergement.
Sélectionnez votre pack de formation (7 h ou 14 h) ainsi que votre formule d'hébergement.
À noter : 2 nuitées correspondent aux nuits du mercredi au jeudi et du jeudi au vendredi. La formule 1 nuitée concerne uniquement la nuit du jeudi au vendredi.

3 CHOIX DES FORMATIONS
Pack 7 h : choisissez 1 formation le matin et 1 formation l'après-midi, le jeudi ou le vendredi.
Pack 14 h : choisissez 1 formation le matin et 1 formation l'après-midi pour chacune des deux journées, jeudi et vendredi.
Pour les formations qui ont une durée totale de 7 heures, il conviendra de sélectionner les parties 1 et 2 correspondantes.

4 RÉCAPITULATIF ET VALIDATION
Vérifiez vos informations et vos choix avant de valider votre commande.

1 VOS COORDONNÉES

Code CRPCEN : _____ Raison sociale : _____

Adresse postale : _____

Nom et prénom du participant : _____

Email participant : _____

Email de facturation : _____

Statut :
- ☐ Notaire libéral
- ☐ Collaborateur
- ☐ Membre du GIN : *(tarif préférentiel)*
 - ☐ GIN 44 - Loire-Atlantique
 - ☐ GIN Grand Paris
 - ☐ GIN Sud-Ouest
 - ☐ GIN d'Azur
 - ☐ GIN Grand Sud
 - ☐ GIN Dauphiné
 - ☐ GIN Grand Lyon
 - ☐ GNN 13
 - ☐ GIN des Savoie
 - ☐ GIN de l'Ain NOT'R IMMO

ADNOV

AV Formation

LE RÉSEAU GIN DE FRANCE

2 CHOIX DU PACK

PACK NOTAIRE

PACK	COMPREND		TARIF € HT
☐ Notaire Solo 14 h de formation	• 1 personne, 1 nuit • 1 nuit + petit-déjeuner	• 2 déjeuners d'affaires • 1 dîner d'affaires	**1 496 €**
☐ Notaire Solo 2 nuits 14 h de formation	• 1 personne, 2 nuits • 2 nuits + petits-déjeuners • 2 déjeuners d'affaires	• 1 cocktail dînatoire • 1 dîner d'affaires	**1 771 €**
☐ Notaire Twin Conjoint(e)* 14 h de formation	• 2 personnes, 2 nuits • 2 nuits + petits-déjeuners • 2 déjeuners d'affaires	• 2 cocktails dînatoires • 2 dîner d'affaires	**2 156 €** **pour 2**
☐ Notaire Twin Partage** 14 h de formation	• 2 personnes, 2 nuits • 2 nuits + petits-déjeuners • 2 déjeuners d'affaires	• 1 cocktail dînatoire • 1 dîner d'affaires	**1 573 €** **par personne**
☐ Notaire Séjour 14 h de formation	• 1 personne • 2 déjeuners d'affaires	• 1 cocktail dînatoire • 1 dîner d'affaires	**1 265 €**
☐ Notaire Découverte 7 h de formation	• 1 personne • 1 déjeuner d'affaires		**539 €**

*Si formule *Notaire Twin conjoint(e)*, merci de préciser le nom/prénom de la personne : _____

**Si formule *Notaire Twin Partage* merci de préciser le nom/prénom de la personne qui devra remplir un bon de commande personnel : _____

PACK COLLABORATEUR

PACK	COMPREND		TARIF € HT
☐ Collaborateur Solo 14 h de formation	• 1 personne, 1 nuit • 1 nuit + petit-déjeuner	• 2 déjeuners d'affaires • 1 dîner d'affaires	**968 €**
☐ Collaborateur Solo 2 nuits 14 h de formation	• 1 personne, 2 nuits • 2 nuits + petits-déjeuners • 2 déjeuners d'affaires	• 1 cocktail dînatoire • 1 dîner d'affaires	**1 243 €**
☐ Collaborateurs Partage*** 14 h de formation	• 2 personnes, 2 nuits • 2 nuits + petits-déjeuners • 2 déjeuners d'affaires	• 1 cocktail dînatoire • 1 dîner d'affaires	**1 045 €** **par personne**
☐ Collaborateur Séjour 14 h de formation	• 1 personne • 2 déjeuners d'affaires	• 1 cocktail dînatoire • 1 dîner d'affaires	**737 €**
☐ Collaborateur Découverte 7 h de formation	• 1 personne • 1 déjeuner d'affaires		**275 €**

***Si formule *Collaborateur Partage*, merci de préciser le nom/prénom de la personne : _____

ADNOV

AV Formation

LE RÉSEAU GIN DE FRANCE

Formulaire à renvoyer complété et signé
par e-mail à organismeformation@adnov.fr

3 CHOIX DES FORMATIONS

Une seule formation par demi-journée.

JEUDI 18 MARS MATIN

FORMATION	DURÉE
☐ Adopter une stratégie de développement d'entreprise : le levier de la négociation Immobilière	**3,5 h**
☐ Dynamiser son service de négociation	**3,5 h**
☐ Bien aborder la gestion locative : un relai de croissance incontournable	**3,5 h**
☐ Nouveau diagnostic structurel	**3,5 h**
☐ **Partie 1** : Se perfectionner en expertise immobilière : module des biens d'habitation	**3,5 h**
☐ **Partie 1** : Viager et solutions alternatives : accompagner ses clients avec pertinence, sécurité et efficacité	**3,5 h**
☐ Pièges de la vente en copropriété : morceaux choisis en pratique	**3,5 h**
☐ Comment valoriser l'estimation immobilière	**3,5 h**
☐ Pharmétudes / Notel	**3,5 h**
☐ Spécificités de la vente des locaux commerciaux et des fonds de commerce	**3,5 h**
☐ La résidence principale : détention, transmission et évolution	**3,5 h**
☐ Les indivisions immobilières bloquées : comment en sortir et quels réflexes pour aboutir à la vente ?	**3,5 h**
☐ Les différents système de mise en vente de la profession	**3,5 h**

JEUDI 18 MARS APRÈS-MIDI

FORMATION	DURÉE
☐ **Partie 1** : Création d'un service de négociation : les pièges à éviter	**3,5 h**
☐ Dynamiser son service de négociation	**3,5 h**
☐ Pathologie en reconnaissance de l'humidité, condensation, remontées capillaires, infiltrations	**3,5 h**
☐ **Partie 2** : Viager et solutions alternatives : accompagner ses clients avec pertinence, sécurité et efficacité	**3,5 h**

ADNOV

AV Formation

LE RÉSEAU GIN DE FRANCE

Formulaire à renvoyer complété et signé
par e-mail à organismeformation@adnov.fr

FORMATION	DURÉE
☐ Mandat immobilier et actualité juridique de la négociation immobilière	**3,5 h**
☐ **Partie 2** : Se perfectionner en expertise immobilière : module des biens d'habitation	**3,5 h**
☐ Gestion du patrimoine immobilier et modes de détention partagés (indivision, démembrement, société)	**3,5 h**
☐ Le point sur les clauses, les obligations et les suites du mandat de négociation immobilière notariale	**3,5 h**
☐ Recul du trait de côte : quelles précautions pour la pratique notariale ?	**3,5 h**
☐ Division de terrains et vente de lots issus d'un lotissement	**3,5 h**
☐ Optimiser son temps grâce à l'IA	**3,5 h**
☐ Bien comprendre le crédit immobilier et les circuits bancaires	**3,5 h**

VENDREDI 19 MARS MATIN

FORMATION	DURÉE
☐ **Partie 2** : Création d'un service de négociation : les pièges à éviter	**3,5 h**
☐ Optimiser son temps grâce à l'IA	**3,5 h**
☐ **Partie 1** : Communiquer en fonction des personnalités	**3,5 h**
☐ **Partie 1** : S'initier à l'expertise immobilière : module des biens d'habitation	**3,5 h**
☐ Le kit pratique du négociateur immobilier : les outils concrets pour piloter son portefeuille et mieux valoriser la force du notariat	**3,5 h**
☐ Les conséquences de l'illégalité d'une construction	**3,5 h**
☐ Pathologie en reconnaissance des fissures	**3,5 h**
☐ La délégation de mandat : focus en 4 questions pratiques	**3,5 h**
☐ Investissement locatif et fiscalité des revenus locatifs	**3,5 h**
☐ Actualité en droit de l'urbanisme	**3,5 h**
☐ Conséquences fiscales des ventes de biens immobiliers	**3,5 h**
☐ Argumenter en période de retournement de marché	**3,5 h**

ADNOV

AV Formation

LE RÉSEAU GIN DE FRANCE

Formulaire à renvoyer complété et signé
par e-mail à organismeformation@adnov.fr

VENDREDI 19 MARS APRÈS-MIDI

FORMATION	DURÉE
☐ NCE	**3,5 h**
☐ JURISVIN	**3,5 h**
☐ Comment faire de l'expertise un levier d'activité pour votre office	**3,5 h**
☐ Contentieux de l'offre d'achat acceptée	**3,5 h**
☐ Déontologie de la négociation immobilière (et intervention LSN Assurances)	**3,5 h**
☐ Questions pratiques face aux lots de copropriété modifiés	**3,5 h**
☐ Développer sa visibilité immobilière sur les réseaux sociaux	**3,5 h**
☐ Rénovation thermique du bâti et ses obligations	**3,5 h**
☐ Savoir convaincre, prendre des mandats et valoriser l'exclusivité	**3,5 h**
☐ Le kit pratique du notaire pour piloter et développer son pôle immobilier : les outils concrets pour structurer, manager et mieux valoriser l'offre notariale	**3,5 h**
☐ **Partie 2** : Communiquer en fonction des personnalités	**3,5 h**
☐ **Partie 2** : S'initier à l'expertise immobilière : module des biens d'habitation	**3,5 h**

4 RÉCAPITULATIF ET VALIDATION

FORMATIONS

Pack sélectionné : _____ **Membre GIN :** Non

Participant(e) : _____ Collaborateur Partage : _____

Notaire Twin conjoint(e) : _____ Notaire Twin partage : _____

Jeudi matin : _____

Jeudi après-midi : _____

Vendredi matin : _____

Vendredi après-midi : _____

Total commande HT : _____ **TVA (20%) :** _____ **TTC :** _____

Fait à : _____

Le : _____

En signant le client reconnait avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation jointes au présent bon de souscription et les accepter sans réserve.

CACHET ET SIGNATURE

ADNOV, ci-après « Responsable de traitement », traite des données personnelles vous concernant pour la gestion de votre commande. Ce traitement est fondé sur l'exécution d'un contrat (ou sur l'exécution de mesures précontractuelles). Pour traiter votre demande, la totalité des champs doit être renseignée. Ces données sont susceptibles d'être communiquées aux destinataires suivants : à toutes entités du Groupe ADSN notamment pour en assurer la facturation, aux instances de la profession notariale ou aux partenaires institutionnels à des fins de communications professionnelles, de mise à jour d'annuaire professionnel, à des fins statistiques, à nos sous-traitants pour la réalisation de tout ou partie de la gestion de la commande. Les données vous concernant sont conservées pendant une durée de 10 ans. Conformément à la réglementation, vous pouvez accéder aux données vous concernant. Le cas échéant, vous pouvez demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Ces droits peuvent être exercés directement auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@groupeadsn.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DEFINITIONS
Les termes commençant par une majuscule ont la signification indiquée ci-dessous, qu'ils soient au singulier ou au pluriel.
CGV : désigne les présentes conditions générales de vente.
Client : désigne toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ADNOV.
Site : désigne le site https://formation.adnov.fr/ permettant de s'inscrire aux formations.
Stagiaire : désigne la personne physique qui participe à une formation.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION
Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des formations engagées par ADNOV pour le compte d'un Client.
Toute commande d'action de formation sur le Site implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux CGV qui prévalent sur tout autre document et notamment sur toutes conditions d'achat du Client, ainsi que sur tout catalogue, prospectus, publicités, ces derniers n'ayant qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.
ADNOV peut à tout moment modifier les présentes CGV. Toutes modifications engagent le Client et il est recommandé à ce dernier de consulter régulièrement ces CGV (notamment avant chaque nouvelle commande d'une formation) pour prendre connaissance de la version en vigueur.

INSCRIPTION
L'inscription aux formations dispensées par ADNOV s'effectue à partir de l'espace personnel du Client sur le Site des formations ADNOV https://formation.adnov.fr
La complétion du formulaire d'inscription est réalisée en ligne. Sa validation génère l'envoi du bon de commande à l'adresse électronique indiquée dans le formulaire par le Client.
Pour des raisons pratiques liées à l'organisation des formations, il est précisé que l'inscription sera définitive et engageante pour le Client dès la complétion du formulaire d'inscription sur le Site d'ADNOV. Le Client conserve cependant la possibilité d'annuler sa participation dans les conditions prévues à l'article « Conditions d'annulation » des présentes CGV.

PRIX
Les tarifs des formations peuvent être consultés sur le Site. Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Les prix des formations sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande, c'est-à-dire de la réservation sur le site des formations ADNOV https://formation.adnov.fr

MODALITES DE PAIEMENT
Le règlement de la formation s'effectue à la commande, lors de la réservation sur le site d'ADNOV:
* Par paiement en ligne (CB)
* Par virement.
Une facture acquittée sera émise après le déroulement de la formation si le paiement a bien été réceptionné.

En cas de non-paiement à échéance de la facture, le Client sera redevable du prix de la formation majoré de plein droit et sans mise en demeure d'intérêts à hauteur de de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de ladite échéance. Conformément à l'article L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce, le Client sera également redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire ADNOV peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

CONDITIONS D'ANNULATION OU DE REPORT
Les conditions d'annulation qui s'appliquent sont les suivantes :
ADNOV avec la validation du GIN se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la formation. Une autre formation sera proposée au participant.
Dans le cas où le report est refusé par le participant, ADNOV procèdera au remboursement sur son compte bancaire.
Aucune indemnité ne sera versée à raison d'une annulation du fait d'ADNOV et du GIN.
Si le report est accepté par le Client, le règlement précédemment reçu sera imputé sur la nouvelle inscription.
En cas d'annulation par le Stagiaire et/ou le Client, les conditions de remboursement sont définies comme ceci :
* si l'annulation intervient 15 jours ouvrables avant le début de la formation, un remboursement total sera effectué
* si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant la date de la formation, des frais d'annulation égaux à 30% du prix seront facturés
* si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, l'intégralité du prix sera facturée.
En cas d'interruption de la formation par un Stagiaire ou d'absence non signalée, la totalité de la du prix sera facturée par ADNOV au Client.

CONDITIONS DE PARTICIPATION
Les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur d'ADNOV lorsque la formation se déroule dans ses locaux. Si la formation se déroule en dehors des locaux d'ADNOV, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.
ADNOV se réserve le droit sans indemnité de quelque nature que ce soit d'exclure à tout moment tout Stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
Dans le cas où la formation serait réalisée par visioconférence, le Client déclare qu'il dispose d'équipements informatiques nécessaires et en bon état de fonctionnement (un ordinateur, avec une caméra et un microphone) et d'un accès internet avec un débit suffisant. ADNOV décline toute responsabilité et toute possibilité de demande de remboursement éventuel du Client en cas d'une défaillance technique due aux équipements du Client ou de sa connexion internet.
Le Client s'engage à ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors de la formation, sans l'accord écrit et préalable d'ADNOV.

FORCE MAJEURE
Dans le cadre de ses prestations de formation, ADNOV est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis du Client ou des Stagiaires.
ADNOV ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, les évènements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou de surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.
Outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la Cour de cassation et/ou au sens de l'article 1218 du Code civil, sont considérés comme des cas de force majeure : les actes ou omissions du gouvernement ou d'autorités supérieures compétentes ; les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies, la foudre, le feu, les grèves, les insurrections, les guerres, les opérations militaires, l'état d'urgence national ou local, les attentats, le fait d'un tiers, d'un client ou des éditeurs de programmes et des ayants droit ; le blocage des réseaux de télécommunications, la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique.
ADNOV ne pourra être tenue responsable envers le Client d'une éventuelle annulation ou interruption de l'action de formation imputable à la force majeure ou au fait du Client.
Dans de telles circonstances, ADNOV fera son possible pour prévenir le Client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique. La commande sera alors suspendue de plein droit sans indemnité, pendant toute la durée de l'évènement.
Si l'évènement venait à durer plus de 30 jours calendaires la commande pourra être résiliée, par lettre recommandée avec avis de réception par la Partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.
Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception.

SECURITE DES ACCES
Pour vous inscrire à une formation sur le Site, il est nécessaire de vous authentifier grâce à votre compte Id.not ou par les identifiants qui vous seront fournis suite à une demande du formulaire de contact.
Les identifiants de connexion sont strictement personnels et confidentiels. Ils constituent un moyen d'authentification et la preuve de l'identité de l'utilisateur. Vous ne devez en aucun cas confier vos identifiants à un tiers.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
ADNOV réalise un traitement informatique destiné à la gestion des formations référencé dans le registre des activités de traitement. Ce traitement est fondé sur l'exécution de mesures contractuelles. Certaines données personnelles sont utilisées pour l'organisation des formations ou aux fins d'évaluation de ces dernières et transmises aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés pour les prises en charges du coût des formations.
Les données personnelles utilisées :
* Nom
* Prénom
* CRPCEN de l'office
* Statut (exemple : notaire associé, comptable…)
* Adresse mail

Les données sont conservées 10 ans à des fins d'archivage comptable.
Dans le cadre du paiement en ligne, les données bancaires seront directement transmises au Crédit Mutuel par le biais de leur solution MONETICO. ADNOV ne conserve pas ces données.
En vertu de la loi n°78-17du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, d'opposition ou d'effacement concernant vos données. Ces droits peuvent être exercés directement auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@groupeadsn.fr.
Si vous pensez après l'avoir contacté que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les éventuels supports écrits remis ou imprimables dans le cadre de la formation peuvent être utilisés par les Stagiaires mais restent la propriété exclusive d'ADNOV.
Le Client et les Stagiaires s'interdisent toute reproduction ou communication, totale ou partielle, de ces supports à des tiers. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.
ADNOV bénéficie de la protection donnée par la loi au titre de la propriété intellectuelle. Le Client et les Stagiaires s'engagent à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à ADNOV, en cédant ou en communiquant les documents reçus lors de la formation.
ADNOV se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

ASSURANCES
Le Client fait son affaire de l'organisation opérationnelle et administrative de la formation et à ce titre se chargera notamment de prendre les polices d'assurance adéquates et adaptées pour couvrir tout risque lié à la formation envisagée.
ADNOV reconnaît être assuré en responsabilité civile concernant les formations qui pourraient être réalisées dans ses locaux.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE D'ADNOV
ADNOV s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnable. S'agissant d'une prestation intellectuelle, ADNOV est tenue à une obligation de moyens.
ADNOV sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution des prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale d'ADNOV, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

RENONCIATION
Le fait pour ADNOV de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des Conditions ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE
LES PRESENTES SONT REGIES PAR LA LOI FRANÇAISE.
EN CAS DE DIFFEREND CONCERNANT L'EXECUTION OU L'INTERPRETATION DU PRESENT CONTRAT ET APRES RECHERCHE INFRUCTUEUSE D'UNE SOLUTION AMIABLE, COMPETENCE EXPRESSE ET EXCLUSIVE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL D'AIX-EN-PROVENCE, NONOBSTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.